

CONSEIL MUNICIPAL D'AURIBAIL

Compte-rendu sommaire

*Affiché en application de l'article L 2121-17
Du Code Général des Collectivités Territoriales*

Séance du 29 octobre 2018

Date de Convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2018

Présents :

M. MARQUIER Serge, M. SCAPIN Michel, Mme DEJEAN Jacqueline, M. AUBEL Laurent, Mme BAURES Evelyne M. BELLARD Jean-François, M. COQUARD Thierry, M. LETULLE Frédéric et M. SAISSET Guy-Joël.

Excusée : Mme MARTY Martine

Secrétaire : Madame BAURES Evelyne

2018 - 4/1 : Délibération pour le traitement de petits travaux urgents par le SDEHG.

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000 € maximum de participation communale.**

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 €, par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.
- Charge Monsieur le Maire :
 - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
 - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
 - de valider la participation de la commune ;
 - d'assurer le suivi des participations communales engagées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

2018- 4/2 : Approbation du rapport du CLECT relatif au transfert des compétences Voiries et Jeunesse de la CCBA.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal la délibération n° 163/2018 en date du 11/09/2018 de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais relative à l'approbation du rapport de la CLECT

portant sur le transfert des compétences « Voiries » et « Jeunesse ».

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la délibération n° 163/2018 en date du 11/09/2018 de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais relative à l'approbation du rapport de la CLECT portant sur le transfert des compétences « Voiries » et « Jeunesse ».

2018- 4/3 : Approbation de la délibération de la CCBA concernant la détermination des compétences supplémentaires.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal la délibération n° 170/2018 en date du 11/09/2018 de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais relative à la détermination des compétences supplémentaires.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la délibération n° 170/2018 en date du 11/09/2018 de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais relative à la détermination des compétences supplémentaires.

2018- 4/4 : Approbation de la délibération de la CCBA concernant le transfert des contrats de prêts suite à la restitution de la gestion des voies communales.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération n° 197/2018 en date du 11/09/2018 de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais relative au transfert des contrats de prêts suite à la restitution de la gestion des voies communales aux douze communes anciennement adhérentes du SMIVOM de la Mouillonne.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la délibération n° 197/2018 en date du 11/09/2018 de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais relative au transfert des contrats de prêts suite à la restitution de la gestion des voies communales aux douze communes anciennement adhérentes du SMIVOM de la Mouillonne.

2018- 4/5 : Délibération de soutien au Conseil Départemental 31, en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de soutien au Conseil Départemental 31, en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale (ci-joint en annexe).

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition de soutien au Conseil Départemental 31, en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale.

Annexe délibération n° 2018 – 4/5 :

Nous avons récemment appris par voie de presse la volonté présidentielle de réfléchir à la transposition du « modèle lyonnais » en Haute-Garonne. Une telle décision, si elle devait voir le jour, entraînerait un transfert des compétences du Conseil départemental vers Toulouse métropole sur le territoire de cette dernière. La suppression de l'institution départementale sur le périmètre métropolitain laisserait subsister un département résiduel, un département amputé d'une partie de ses ressources, de ses moyens et de sa capacité d'action en matière de solidarités humaine et territoriale.

Cette situation est inenvisageable tant le Conseil départemental joue un rôle essentiel par son soutien aux services publics de proximité, par l'offre d'ingénierie publique qu'il déploie en proximité des territoires et, plus largement, par l'ensemble des dispositifs et des projets qu'il met en place pour accompagner tous les territoires haut-garonnais selon leurs spécificités et leurs besoins.

Dans notre seule commune, le Département a accompagné de nombreux projets essentiels au confort de vie des administrés.

Nous savons que le Département agit au quotidien, dans un souci de dialogue et d'écoute constants, en faveur du développement équilibré de nos territoires. Nous savons aussi que son action auprès de nos concitoyens, que ce soit dans l'accompagnement social ou en faveur des collégiens pour ne citer que ces exemples, trouve une traduction identique dans les petites communes rurales comme dans la métropole toulousaine.

En Haute-Garonne, l'action du département est donc fondamentale pour assurer l'égalité des chances des citoyens sur l'ensemble des territoires urbains, péri-urbains, ruraux et de montagne. Nous sommes convaincus que ces territoires, dont la diversité forge l'identité et la richesse, ont un avenir commun qui doit s'écrire dans la complémentarité, la solidarité et le partage. Le transfert des compétences du Conseil départemental vers Toulouse Métropole viendrait mettre en péril l'équilibre déjà fragile entre tous ces bassins de vie haut-garonnais.

Par ailleurs, dans un contexte insécurisant de baisse des dotations de l'Etat, de réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation, de complexification des normes et des règlements, notre souhait est de pouvoir agir au sein d'une organisation territoriale enfin stabilisée ; de ce point de vue, la remise en cause du Département serait pour nous un nouveau facteur d'incertitudes.

Fort de notre attachement aux services départementaux, à l'action de ses agents et aux politiques publiques initiées en faveur du développement des territoires, je vous propose de manifester, dans l'intérêt de notre commune et de nos concitoyens, notre opposition à une décision visant à transposer « le modèle lyonnais » en Haute-Garonne en votant notre soutien à un Conseil départemental fort, continuant d'agir dans son périmètre géographique actuel, et soucieux de l'avenir de tous les territoires.

2018- 4/6 : Assurance du personnel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'assurance de personnel communal (garanties statutaires) chez Groupama.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition d'assurance du personnel chez Groupama.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents.

Questions diverses :

- Préparation de la cérémonie du 11 novembre :
11h messe et cérémonie au monument aux morts suivi d'un apéritif à la mairie.
- Répertoire Electoral Unique :
Commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire, et de contrôler la régularité des listes électorales.
Conseiller municipal : Thierry COQUARD
Conseiller municipal suppléant : Evelyne BAURES
Délégué de l'administration : Colette SAISSET
Délégué de l'administration suppléant : Didier MARTY
Délégué du TGI : Mickaël BELLARD
- Une réflexion a été envisagée pour l'aménagement de la Place de la Mairie :
Les services techniques extérieurs seront contactés (ATD, secteur routier, bureau d'étude, ...)